



CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

7-9 rue Dimitrie D. Gerota, secteur 2, 020027 Bucarest, Roumanie

Téléphone: +4021.310.23.56, +4021.316.31.34 Fax: +4021.316.31.31

+4021.310.23.57, +4021.316.31.33

Code fiscal: 10464660

E-mail: ces@ces.ro

www.ces.ro

Membre fondateur de l'Association internationale des conseils économiques et sociaux et institutions similaires (AICESIS)

Membre de l'Union des conseils économiques et sociaux et institutions similaires francophones (UCESIF)

« Le Conseil économique et social est un organe consultatif du Parlement et du Gouvernement dans les domaines spécialisés établis par sa loi organique d'établissement, d'organisation et de fonctionnement. » (Art. 141 de la Constitution révisée de la Roumanie)

Déclaration sur le conflit militaire en Ukraine et ses conséquences

Le Conseil économique et social condamne l'agression militaire de la Russie contre l'Ukraine et rappelle que le respect des droits de l'homme et le développement économique et social de tous les États du monde sont indissociables de l'état de paix et du règlement des conflits par la voie diplomatique et dans le respect du droit international. Chaque minute de conflit augmente le nombre de personnes blessées et tuées, ainsi que le nombre de réfugiés, ajoutant des drames familiaux aux conséquences graves à long terme. Le Conseil appelle les acteurs politiques, économiques, sociaux et civiques à promouvoir, par leurs positions et leurs mesures, un cessez-le-feu et la reprise des moyens diplomatiques et légaux de résolution du conflit et à prendre toutes les mesures nécessaires pour fournir une assistance humanitaire aux personnes touchées par la guerre.

Dans ce contexte, nous appelons le gouvernement roumain et lui offrons notre soutien pour qu'il prenne un certain nombre de mesures urgentes, notamment :

- Fournir un soutien humanitaire à l'Ukraine pour améliorer sa capacité à faire face aux conséquences humanitaires de l'agression militaire.
- Promouvoir des mesures de dissuasion d'une agression militaire, telles que des sanctions, y compris en coopération avec d'autres États, en liaison avec l'adoption de mesures visant à protéger les agents économiques de Roumanie qui pourraient être affectés. Maintenir une communication et une coopération étroites avec les représentants des entreprises, des syndicats et de la société civile, notamment par l'intermédiaire du Conseil économique et social, à cet égard.
- Soutenir les autorités locales et travailler avec les structures non gouvernementales qui peuvent fournir un appui pour la gestion de l'afflux de réfugiés, notamment en réduisant la bureaucratie, en améliorant les réglementations pour le fonctionnement des partenariats concernant les réfugiés et en fournissant le financement nécessaire. Les efforts des autorités publiques et de la société civile doivent être complémentaires et coordonnés, surtout si le conflit militaire et la crise humanitaire qui en découle continuent de s'intensifier.

- Soutenir les jeunes Ukrainiens pour qu'ils puissent poursuivre leurs études en Roumanie et dans les pays de l'Union Européenne s'ils sont contraints de quitter l'Ukraine à long terme. Soutenir la coopération entre les établissements d'enseignement supérieur de Roumanie et d'Ukraine pour atténuer les dommages subis par ces derniers.
- Soutenir les structures syndicales, patronales et civiques pour promouvoir la paix et le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale en coopération avec des structures homologues dans d'autres pays, pour soutenir la continuité du travail des structures homologues et pour documenter toute violation des droits de l'homme contre leurs membres.

Le Conseil économique et social continuera à suivre l'évolution de la situation et soutiendra, dans les limites de ses attributions, toute action visant à promouvoir la paix et à atténuer les conséquences humanitaires, sociales et économiques du conflit militaire dans le pays voisin.